

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-REVERIEN se sont réunis à 19 heures à la salle de la Mairie 1^{er} étage sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 mars 2023 conformément à l'article L. 2121-10 du code général des Collectivités territoriales.

Etaient présents : Dominique MAUPOU, Brigitte SERGETIER, Jean-François NANDROT, Grégory BRADE, Béatrice GACQUERE, Céline NANDROT, Bruno PIFFRET, Claude RAPPENEAU, Marie-Thérèse ROUMY,

Absents, excusés : Jan DE BEER a donné pouvoir à Brigitte SERGETIER

Secrétaire de séance : Grégory BRADE

L'ordre du jour était le suivant :

- Compte administratif 2022 et compte de gestion 2022
- Affectation du résultat 2022
- Budget prévisionnel 2023
- Vote des taux de contribution
- Demande de subventions
- RODP Orange et ENEDIS
- ONF
- SIEEEN
- Columbarium
- Travaux du Gîte
- Travaux de la salle de convivialité
- Cimetière
- Questions diverses

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

DEPENSES		RECETTES		
			Réalisations	
I N V E S T I S S	Opé 229 cpte 2117 travaux ONF 2021	8705.64	Opé 226 cpte 1323 salle convivialité isolation menuiseries	4 312
			Opé 225 cpte 1341 poteaux incendie	1000
	Opé 232 cpte 21318 achat sécurisation, étude Perdrix	12147.08	Opé 230 cpte 1341 sécurisation maisons en ruine	3894.40
	Opé 235 cpte 2188 défibrillateur	1530	Opé 232 cpte 1323 sécurisation Perdrix	4000
	Opé 236 cpte 21318 mur église/terrain de foot	3787.20	Opé 232 cpte 1323 étude faisabilité perdrix	8756.96
	Opé 237 cpte 21318 cloches et abats-sons	5184.30	Opé 232 cpte 1341 sécurisation Perdrix	3234.32
	Opé 238 cpte 2111 fossé terrassement accotement les Angles	3390	Opé 233 cpte 1322 ordinateurs portables	1500
	Opé 239 cpte 2313 réhabilitation salle convivialité	3372.18	Opé 237 cpte 1328 campanaires et abats-sons	1500
	Cpte 271 titre immobilisés	500		
	SS TOT	38616.40		28197.68

E M E N T			10222 FCTVA	1220
	SS TOT		SS TOT	1220
T	TOTAL DI	38616.40	TOTAL RI	29417.68
F O N C T I O N N E M E N T		Réalisations		Réalisations
	Chapitre 011 charges à caractère général	56 553	Chapitre 013 atténuations de charges	3 063.09
	Chapitre 012 charges de personnel	50 094.12	Chapitre 70 produits des services du domaine	34 586.78
	Chapitre 65 autres charges de gestion courante	44 767.03	Chapitre 73 impôts et taxes	92 540
	Chapitre 66 charges financières	155	Chapitre 74 dotations et participations	42 129.52
	Chapitre 67 charges exceptionnelles	0	Chapitre 75 autres produits de gestion courante	13 159.78
	Chapitre 014 Atténuations de produits	33 121	Chapitre 77 produits exceptionnels	47 210.47
	SS TOT	184 690.15	SS TOT	232 689.64
			Chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté	53 326.23
	SS TOT		SS TOT	53 326.23
TOTAL DF	184 690.15	TOTAL RF	286 015.87	

Les grosses réalisations en dépenses de fonctionnement (DF) :

Chapitre 011 charges à caractère général : ce sont les dépenses qui permettent à la Commune d'assurer son fonctionnement quotidien, ex : l'électricité, le carburant, l'achat de petits matériels dit petit équipement, les prestations de service.

Chapitre 012 charges de personnel : elles regroupent toutes les dépenses liées à la présence de personnel (versement des salaires du personnel, paiement des cotisations sociales correspondantes : URSSAF, caisses de retraite).

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : les « autres charges de gestion courante » correspondent aux charges provenant d'événements qui concernent l'exploitation de la collectivité, mais qui sont de nature ponctuelle (indemnités des élus, caisses de retraite des indemnités, service incendie, cotisations aux organismes publics auxquels adhère la Commune).

Chapitre 014 atténuation de produits : l'atténuation de produits correspond à une recette touchée par la Commune qui doit être reversée à un autre organisme (versement FNGIR : fond national de garantie des ressources mis en place après la réforme fiscale ayant entraîné la disparition de la taxe professionnelle, ce fond vise à neutraliser sur l'ensemble des Communes les effets de la réforme. Ce fond est une écriture comptable déduite à la base sur l'imposition lors de son calcul).

Les réalisations en recettes de fonctionnement (RF)

Chapitre 70 produits de service du domaine : Le chapitre 70 enregistre le montant des ventes, prestations de service et produits afférents aux activités annexes (concession du cimetière, recettes du gîte pèlerine, loyer agence postale communale).

Chapitre 73 impôts et taxes : Le chapitre 73 est constitué des impositions sur la taxe foncière bâtie et non bâtie.

Chapitre 74 dotations et participations : Le chapitre est composé de l'ensemble des dotations reversées par l'Etat (dotation globale de fonctionnement basée notamment sur la population et la superficie, dotation de solidarité rurale qui permet à la Commune de maintenir un niveau de services suffisant et qui tient compte des charges supportées par la Commune, dotation aux élus locaux qui aide les Communes à verser les indemnités de leurs élus et qui leur permet notamment de se former)

Chapitre 75 autres produits de gestion courante : Les autres produits de gestion courante comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant du patrimoine (loyers, fermages).

Les réalisations en dépenses d'investissement (DI) :

Opération 229 travaux ONF de 2021

Opération 232 (compte 21318 constructions sur bâtiments publics) sécurisation et étude de faisabilité de l'hôtel de la perdrix

Opération 235 achat d'un défibrillateur

Opération 236 (compte 21318 constructions sur bâtiments publics) reconstruction du mur entre l'église et le terrain de foot

Opération 237 (compte 21318 constructions sur bâtiments publics) travaux cloches et abat-sons

Opération 238 reprise fossé terrassement accotements les Angles

Opération 239 réhabilitation de la salle de convivialité

Les réalisations en recettes d'investissement (RI) :

Opération 226 (compte 1323 subvention département) réhabilitation salle de convivialité isolation menuiseries

Opération 225 (compte 1341 subvention DETR dotation d'équipement des territoires ruraux subvention d'Etat) poteaux incendie

Opération 230 (compte 1341 subvention DETR dotation d'équipement des territoires ruraux subvention d'Etat) sécurisation maison en ruine

Opération 232 (compte 1323 subvention DCE département) sécurisation de l'hôtel de la perdrix

Opération 232 (compte 1323 subvention DCE département) étude de faisabilité de l'hôtel de la perdrix

Opération 232 (compte 1341 subvention DETR dotation d'équipement des territoires ruraux subvention d'Etat) sécurisation de l'hôtel de la perdrix

Opération 233 (compte 1322 subvention région) ordinateurs portables

Opération 237 (compte 1328 autres subventions) campanaires et abat-sons

Après la présentation du compte administratif, la parole est donnée au Doyen du Conseil municipal pour voter le compte administratif, Madame le Maire quitte la salle, ne pouvant ni mettre au vote, ni voter sa propre comptabilité. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le compte administratif 2022.

COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion est la comptabilité du Receveur municipal chargé de payer les dépenses et encaisser les recettes de la collectivité.

Il doit être la copie conforme du compte administratif de la Commune.

Après avoir voté le compte administratif et avoir pris connaissance du compte de gestion, le Conseil municipal adopte le compte de gestion qui est en tout point identique aux réalisations de la Commune.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif a déterminé pour la section de fonctionnement et la section d'investissement un résultat de fin d'année.

Exercice 2022

	Résultat 2021	Résultat de l'exercice	Résultat global 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Résultat clôture 2022	Part à prendre pour l'affectation du résultat
Investissement	50 792.08	-9 198.72	41 593.36	34 944.62	- 816.02	40 777.34	40 777.34
				34 128.60			
Fonctionnement	53 326.23	47 999.49	101 325.72			101 325.72	101 325.72

L'affectation du résultat est constituée des résultats reportés antérieurement.

En 2021, la section d'investissement présentait un excédent de 50 792.08, le résultat 2022 (recettes-dépenses) est déficitaire de 9 198.72 €, il y a 34 944.62 € en restes à réaliser dépenses et 34 128.60 € en restes à réaliser recettes (dépenses et recettes ayant fait l'objet d'un début d'exécution mais n'étant pas soldées comptablement), soit un solde de restes à réaliser (recettes-dépenses) négatif de 816.02 €.

Le résultat définitif est de 40 777.34 € (résultat global 41 593.36 - solde des restes à réaliser 816.02), il est donc excédentaire.

La section de fonctionnement en 2021 présentait un solde positif de 53 326.23 € auquel vient s'ajouter le solde positif de 2022 47 999.49 ce qui porte le solde positif à 101 325.72 €.

La section d'investissement n'ayant pas besoin d'un apport du fonctionnement, les résultats reportés seront en recettes d'investissement de 40 777.34 € et en recettes de fonctionnement de 101 325.72 €.

La commune a donc un solde positif de 142 103.06 euros pour commencer l'année 2023.

142 103.06

BUDGET PREVISIONNEL 2023

	DEPENSES		RECETTES			
		Restes à réaliser	propositions nouvelles		Restes à réaliser	propositions nouvelles
I N V E S T I S S E M E N T	Opération 230 (compte 21318 construction autres bâtiments publics)	8 224,00	12 321,61	Opération 226 (compte 1341 DETR)	14 706,00	
	Opération 232 (compte 21318 construction autres bâtiments publics)	13 152,92	9 981,26	Opération 230 (compte 1341 DETR)	1 710,60	
	Opération 234 (compte 2188 autres immobilisations corporelles)	3 927,00		Opération 232 (compte 1323 département DCE)		1 732,00
	Opération 237 (compte 21318 construction autres bâtiments publics)	8 640,70		Opération 232 (compte 1341 DETR)	10 107,00	
	Opération 240 (compte 21318 construction autres bâtiments publics)		4 290,00	Opération 235 (compte 1328 autres subventions)	1 065,00	
	Opération 241 (compte 2183 Matériel de bureau et informatique)		8 611,74	Opération 237 (compte 1328 autres subventions)	3 500,00	
	Opération 242 (compte 2188 autres immobilisations corporelles)		4 598,40	Opération 237 (compte 13241 subventions communes ou group de communes)	1 135,00	
	Opération 243 (compte 21311 Bâtiments publics)		6 604,96	Opération 239 (compte 1322 subvention Région)	1 405,00	
	SOUS TOTAL	33 944.62	46 407.97	SOUS TOTAL	33 628.60	1 732.00
	Compte 165 dépôts et cautionnements	1 000		Compte 10222 FCTVA		3 624.37
Emprunts et dettes assimilées (compte 1641)		49 725.74	Compte 165 dépôts et cautionnements	500.00		
			Compte 001 résultat d'investissement reporté		41 593.36	
			Compte 021 virement de la section de fonctionnement		50 000.00	
SOUS TOTAL	1 000.00	49 725.74	SOUS TOTAL	500,00	95 217.73	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	34 944.62	93 133.71	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	34 128.60	96 949.73	
		131 078.33			131 078.33	
Chapitre 011 charges à caractère général	110 838.09		Chapitre 013 atténuation de charges	4 200.00		

F O N C T I O N N	Chapitre 012 charges de personnel	56 127.14	Chapitre 70 produits de service du domaine	48 149.00
	Chapitre 65 autres charges de gestion courante	57 265.47	Chapitre 73 impôts et taxes	101 000.00
	Chapitre 66 charges financières	274.97	Chapitre 74 dotations et participations	39 691.00
	Chapitre 014 atténuation de produits	33 121,00	Chapitre 75 autres produits de gestion courante	13 260.95
	Chapitre 023 virement à la section d'investissement	50 000.00	Chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté	101 325.72
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	307 626.67	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	307 626.67

En plus des chapitres déjà rencontrés au compte administratif, se trouvent :

Dépenses de fonctionnement (DF)

Chapitre 022 dépenses imprévues de fonctionnement : cette procédure permet au Conseil municipal de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative.

Recettes de fonctionnement (RF) :

Chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté : Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Dépenses d'investissement (DI) :

Opération 230 : sécurisation des maisons en ruine notamment la maison dite Beuché.

Opération 232 : achat + sécurisation Perdrix + étude faisabilité du projet

Opération 234 : achat d'un columbarium

Opération 237 : réfection des cloches et des abat-sons

Opération 240 : réhabilitation de la salle de bain du gîte

Opération 241 : numérisation du cimetière

Opération 242 : achat et installation d'un terrain de jeux

Opération 243 : travaux de toiture pour la mairie, le local technique et le presbytère

Chapitre 16 (compte 165) : dépôts et cautionnements : c'est une prévision au cas où il y aurait changement de locataire et pour la restitution de la caution du locataire sortant

Chapitre 16 (compte 1641) emprunts et dettes assimilées : correspond au remboursement du prêt relais.

Recettes d'investissement (RI) :

Opération 226 réhabilitation salle de convivialité partie isolation menuiseries : l'Etat a octroyé une subvention DETR pour l'année 2020

Opération 230 sécurisations maisons en ruine : subvention dotation cantonale d'équipement du Département pour les maisons en ruine qui restent à sécuriser et notamment la maison dite Beuché. La commune a également pu bénéficier de DETR 2021 pour cette opération

Opération 232 achat + sécurisation + étude faisabilité du projet pour la Perdrix. Pour le volet sécurisation, la Commune a affecté de la dotation cantonale d'équipement du Département et de la DETR 2021. Pour l'étude de faisabilité, la Commune peut compter sur de la DCE et de la DETR.

Opération 235 achat d'un défibrillateur : Enedis a participé à hauteur de 800 €, des dons ont ramené 65 € et le Crédit agricole a donné 200 €

Opération 237 campanaires et abat-sons : Enedis a donné 500 €, la Camosine 1.500 €, la fondation du patrimoine 1.500 € et la Communauté de Communes par son volet patrimoine participera à hauteur de 10 % de la dépense.

Opération 39 étude sur la réhabilitation de la salle de convivialité : une subvention de la Région à hauteur de 30 % et une subvention du SIEEEN à hauteur de 30 % seront octroyées.

Chapitre 16 (compte 165) dépôts et cautionnements : c'est une prévision au cas où il y aurait changement de locataire et pour le versement de la caution du locataire entrant

Chapitre 001 (compte 001) résultat d'investissement reporté : résultat positif d'investissement reporté

Chapitre 10 (compte 10222) reversement de la TVA sur l'investissement d'il y a deux ans

Chapitre 021 (compte 021) virement de la section de fonctionnement pour le paiement du prêt relais

VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTION

Trois taux sont votés : taxe foncière bâtie et non bâtie et la taxe d'habitation sur les logements secondaires ou vacants.

Le Conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'1% en 2023 pour ne pas avoir un écart trop important entre les taux départementaux et nationaux.

Les taux seront les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties: 30,50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties: 21,90 %
- taxe d'habitation: 16,04 %

Il se peut que le montant des impôts augmente même si la commune n'augmente pas ses taux, la base prévisionnelle d'imposition fixée par les Impôts ayant évolué.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité les attributions de subventions suivantes :

Association des Amis de Compièrre : 200 €

Jeunesse sportive de St Révérien : 300 €

Association Maquis Julien : 100 €

Participation financière aux téléalarmes : 240.12 €

Participation financière aux réussites scolaires : 50 €

L'Amicale des anciens pompiers : 200 €

RODP ORANGE ET ENEDIS

Madame le Maire souhaite récupérer la redevance d'occupation du domaine public sur les différentes années qui n'avaient pas été réclamées.

Pour Orange :

Pour 2019 : 475€

Pour 2021 : 482€

Pour 2022 : 497€

Pour 2023 : 516€

Pour Enedis :

Pour 2021 : 215€

Pour 2022 : 221€

Pour 2023 : 234€

ONF

L'ONF souhaite exploiter et faire les travaux de la parcelle 12.

Les travaux sylvicoles s'élèveront à 3700€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix pour et 1 contre, accepte l'exploitation par l'ONF

SIEEEN

Les travaux de rénovation de l'éclairage public par le SIEEEN peuvent être payé soit en un seul paiement, soit sous forme de 12 annuités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le règlement du SIEEEN pour les travaux de rénovation se fera en un seul paiement.

COLUMBARIUM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le règlement de 3 927 pour le columbarium.

TRAVAUX DU GITE

Le gîte pèlerin a besoin de travaux et notamment d'une nouvelle salle de bain. Différents artisans ont été contactés.

Le montant de la rénovation du gîte s'élève donc à 4221.87 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la rénovation du gîte ainsi que le règlement des différentes factures.

SALLE DE CONVIVIALITE

La salle de convivialité a besoin d'un nouveau chauffe-eau, l'ancien étant très vieux et devenant dangereux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix pour et 2 contre, accepte le changement de chauffe-eau ainsi que le devis de l'entreprise Merle.

CIMETIERE

La mairie souhaite acquérir un tableau extérieur pour le cimetière d'un montant de 214.74 euros par l'entreprise Visual Display.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'achat du tableau extérieur pour le cimetière.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil discute au sujet du SIVS qui connaît des difficultés budgétaires et coûte très cher aux mairies. La remise en question de notre collaboration est en réflexion et une aide est demandée à la communauté de commune afin d'éviter de nous retirer du regroupement.

L'école est en danger. Suite à la fermeture de l'école de Pazy, un remaniement pour l'organisation scolaire est en cours. Les professeurs et parents d'élèves souhaiteraient tout transférer à Guipy, mais Madame MAUPOU et Madame SERGETIER souhaitent conserver notre école car il y a assez d'élèves pour les deux sites.

D'autres sujets sont abordés tels qu'une demande de subvention pour la démolition de la maison Beuché, le repas des aînés, la fête de la musique et les concerts à venir cette année

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30 heures.